



## LES AIDES 2024 EN COPROPRIÉTÉ

### Les certificats d'économie d'énergie (CEE)



La demande de cette prime se fait collectivement au nom du syndicat de copropriété. Ces CEE se mobilisent soit au lot par lot (travaux par travaux), soit via un forfait rénovation globale (donc calculé en fonction du gain énergétique généré par les travaux, de la surface habitable, du mode de chauffage...).

Montant estimatifs des CEE « lot par lot » en copro :

- 8 à 10 € par m<sup>2</sup> pour l'isolation des murs
- 6 à 10 € par m<sup>2</sup> pour l'isolation de la toiture
- 6 à 8 € par m<sup>2</sup> pour l'isolation du plancher bas
- 80 à 150 € par logement pour la mise en place d'une VMC
- 150 à 250 € par logement pour une chaudière collective
- ...

Ces primes CEE peuvent être demandées auprès de :

- Métropole du Grand Nancy
- <https://odycee.green/professionnels/>
- <https://copropriete.primesenergie.fr/>
- EDF
- ENGIE
- ...

Remarques :

### L'aide MaPrimeRénov' Copropriété



Conditions	Aides collectives	
Si 35 % de gain énergétique	30 % du montant HT des travaux plafonnés à 25 000 € HT de travaux maximum soit une aide de 7 500 € par logement au maximum	
Si 50 % de gain énergétique	45 % du montant HT des travaux plafonnés à 25 000 € HT de travaux maximum soit une aide de 11 250 € par logement au maximum	
Bonus sortie de passoire	+ 10 %	
Bonus copropriété fragile	+ 20 % (non cumulable avec CEE)	
Bonus individuel pour propriétaire occupant	3 000 € si revenus BLEU	1 500 € si revenus JAUNE

Cette aide est conditionnée à une étude énergétique, le passage par un Assistant à Maitrise d'Ouvrage (AMO) et le passage par un Maître d'Œuvre (si les travaux dépassent 100 000 €). La mission d'AMO obligatoire est également subventionnée à hauteur de 50 % par l'ANAH. L'étude énergétique et la mission de maitrise d'oeuvre pourront être financés dans le montant des travaux.

Remarques :

## □ Les aides CLIMAXION (ADEME – Région Grand Est)



Travaux		Prime de base fixe	Montant aide par logement	Plafond de l'aide par copropriété
Bouquet 3 travaux	Murs + plancher bas + toiture	10 000 €	2500 €	200 000 €
Bouquet 2 travaux	Murs + toiture		1500 €	120 000 €
	Murs + plancher bas		1200 €	96 000 €

Trois exigences : passage par un maître d'œuvre obligatoire, amélioration du système de ventilation et travaux d'isolation plus performants que les autres aides.

Deux bonus possibles :

- 1000 € / logement pour un changement collectif de fenêtres (l'ensemble des fenêtres du logement doivent être changées),
- 20 % supplémentaire pour le recours à des matériaux d'isolation biosourcés.

Climaxion peut également financer 70 % de la mission d'AMO dans la limite de 4 500 € d'aide.

Remarques :

## □ L'éco-prêt à taux zéro (éco-PTZ) collectif



	Action seule	Bouquet de travaux		Performance globale (gain de 35 % minimum)
		2 travaux	3 travaux	
Montant maximal par logement	15 000 €	25 000 €	30 000 €	50 000 €

Copropriétaires occupants ou bailleurs éligibles. Pas de questionnaire de santé et pas de cautionnement solidaire.

Les copropriétaires peuvent également solliciter un éco prêt à taux zéro individuel sur leur quote-part.

Remarques :

*Les aides financières sont toujours conditionnées à des critères : performances, certifications RGE, gains énergétiques, revenus et âge du logement, consulter votre conseiller France Rénov' de l'ALEC pour plus de précisions.*



AGENCE LOCALE DE L'ENERGIE ET DU CLIMAT - Nancy Grands Territoires

10 Promenade Émilie du Châtelet - 54 000 NANCY • Tél. : 03.83.37.25.87 • info@alec-nancy.fr • www.alec-nancy.fr

